



L'usage exclusif du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

## RÉCUPÉRATION DE CRÉDITS

Dans le cadre de l'initiative Apprentissage jusqu'à 18 ans, le CSCNO s'engage à assurer que chaque élève ait accès au besoin à un programme de récupération de crédits.

En plus des principes directeurs, les composantes du programme comprennent le profil de l'équipe de récupération des crédits, le processus d'admissibilité aux programmes de récupération de crédits, le processus permettant de passer de la première tentative d'obtention d'un crédit à la récupération de ce crédit ainsi que l'adoption d'une position générale concernant les programmes de récupération de crédits.

### 1. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA RÉCUPÉRATION DE CRÉDITS

- a) La récupération de crédits s'inscrit dans la culture de l'école et y occupe une place égale à celle d'autres modes de prestation de cours.
- b) La récupération de crédits ne remplace pas une intervention et un enseignement efficaces et positifs lors de la première tentative pour obtenir le crédit, y compris le soutien habituellement fourni par les programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté.
- c) La récupération de crédits est une option parmi d'autres pour tout élève ayant échoué, mais il revient à l'équipe de récupération de crédits de prendre une décision finale concernant le placement dans un programme de récupération de crédits.
- d) Dans les décisions concernant le placement final dans un programme de récupération de crédits, il faut prendre en considération tous les facteurs qui ont entravé la réussite de l'élève.
- e) C'est au directeur de l'école qu'il incombe d'accorder le crédit final pour le programme de récupération de crédits.
- f) L'accès au programme de récupération de crédits doit être recommandé par le directeur et accepté par l'élève et, le cas échéant (si l'élève est mineur, par exemple), les parents ou les tuteurs qui doivent assumer une part de responsabilité dans cet apprentissage.
- g) L'enseignant du cours initial (enseignant de la matière) doit fournir à l'équipe de récupération de crédits toute information pertinente permettant de placer l'élève.
- h) Le programme doit être valable sur le plan pédagogique et présenter une valeur éducative réelle et crédible. Afin de préserver l'intégrité du crédit récupéré, l'élève doit démontrer qu'il satisfait aux attentes du cours.

- i) Les élèves doivent avoir la possibilité de satisfaire aux attentes du cours. Ils doivent pouvoir démontrer qu'ils y ont satisfait de diverses façons.
- j) Dans les limites de la capacité à offrir un programme de récupération de crédits et en respectant les conventions collectives, ce programme devrait être offert à tous les élèves du Conseil et doit être dispensé par des membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario employés par le Conseil.
- k) L'admission à un programme de récupération de crédits ne doit pas être fondée uniquement sur une note, mais sur une variété d'indicateurs (p. ex. : assiduité, examen final, comportement, etc.).
- l) La note finale devrait refléter le rendement de l'élève par rapport à toutes les attentes du cours. Selon le programme de récupération, la note peut être fondée uniquement sur le rendement de l'élève dans le programme ou tenir compte aussi des résultats obtenus lors du cours initial et/ou de l'évaluation de l'apprentissage préalable. Quelle que soit la méthode utilisée pour déterminer la note finale, les méthodes d'évaluation doivent être conformes à la politique du ministère et du Conseil scolaire.

## **2. ÉQUIPE DE RÉCUPÉRATION DE CRÉDITS**

- a) L'équipe de récupération de crédits est un sous-ensemble de l'équipe de la réussite des élèves.
- b) Lorsqu'on considère de placer un élève dans un programme de récupération de crédits, l'équipe doit être constituée au minimum du directeur d'école ou son délégué et de l'enseignant responsable de la réussite des élèves et du responsable en orientation.
- c) Lors des discussions portant sur le placement d'un élève dans un programme de récupération de crédits, s'il y a lieu, l'équipe de récupération de crédits peut faire appel à d'autres employés - personnel professionnel travaillant auprès des élèves, enseignants de matières, enseignants des programmes de récupération de crédits, responsable de l'éducation de l'enfance en difficulté, ou personnel d'une école élémentaire nourricière.
- d) L'équipe de récupération de crédits se réunira périodiquement au besoin pour déterminer le placement dans un programme de récupération de crédits d'un élève ayant échoué à un cours.

## **3. PROCESSUS D'ADMISSIBILITÉ AUX PROGRAMMES DE RÉCUPÉRATION DE CRÉDITS (Annexe PSE 6.3.1)**

- a) Pour chaque élève qui échoue à un cours, l'enseignant de la matière en question remplira un formulaire de recommandation de placement (Annexe PSE 6.3.2) et choisira une seule des recommandations suivantes :
  - reprise du cours en entier, du même type ou d'un type différent;
  - cours d'été;
  - cours du soir;
  - récupération de crédits.

Lorsque c'est la récupération de crédits qui a été recommandée, l'enseignant de la matière indiquera :

- la note finale obtenue dans le cours;

- la ventilation de toutes les notes obtenues dans le cours, selon le format utilisé par l'enseignant de la matière;
- les raisons de cette recommandation.

Même si le placement en vue de la récupération de crédits se fonde principalement sur l'opinion professionnelle de l'enseignant de la matière, il se peut que, dans des circonstances exceptionnelles, l'équipe de récupération de crédits détermine que le programme convient à un élève même si l'enseignant de la matière ne l'a pas recommandé.

- b) Le formulaire de recommandation de placement révisé sera remis à l'équipe de récupération de crédits.
- c) L'équipe de récupération de crédits déterminera quels élèves seront considérés pour un placement dans un programme de récupération en fonction des renseignements contenus dans le formulaire de recommandation de placement ou de renseignements complémentaires, le cas échéant. Pour tout renseignement complémentaire, l'équipe et/ou l'enseignant responsable de la réussite des élèves devrait consulter l'enseignant de la matière, un membre du personnel professionnel travaillant auprès des élèves ou toute autre personne jugée pertinente par l'équipe de récupération de crédits.

#### 4. **PROFIL**

- a) Lorsque l'équipe de récupération de crédits admet un élève au programme de récupération de crédits, l'enseignant de la matière doit remplir un profil (Annexe PSE 6.3.3) et le remettre à l'équipe .
- b) L'équipe doit s'assurer que le profil est remis à l'enseignant du programme de récupération de crédits.
- c) Le profil pourra comprendre les éléments suivants :
  - les unités non réussies, les notions non comprises ou les attentes non réalisées;
  - tout renseignement pertinent concernant les habiletés d'apprentissage.

#### 5. **PLAN D'APPRENTISSAGE POUR LA RÉCUPÉRATION DE CRÉDITS**

- a) Lorsqu'un élève est recommandé pour un programme de récupération de crédits et accepte d'y participer, un plan d'apprentissage (Annexe PSE 6.3.4) sera mis au point par l'enseignant du programme après consultation avec l'élève, et le plan sera présenté à l'élève ainsi qu'à ses parents ou tuteurs, s'il est mineur.
- b) Si l'équipe du programme de récupération de crédits estime que c'est dans l'intérêt de l'élève, elle pourra exiger que l'élève, ainsi que ses parents ou tuteurs s'il est mineur, signe le plan d'apprentissage.
- c) Le plan, qui sera défini en fonction du profil, répondra aux besoins spécifiques de l'élève et devrait porter sur les points suivants :
  - les attentes en matière d'assiduité;
  - les attentes en matière de charge de travail;
  - la façon dont seront déterminées les attentes devant être récupérées;
  - l'éventuelle nécessité d'une activité ou d'une tâche finale;
  - la façon dont sera déterminée la note finale.

## **6. RELATION ENTRE L'ENSEIGNANT DE LA RÉCUPÉRATION DE CRÉDITS ET L'ENSEIGNANT DE LA MATIÈRE**

On encouragera l'enseignant de la récupération de crédits et l'enseignant de la matière à se consulter selon les besoins afin d'apporter le maximum d'aide à l'élève. Cette consultation sera volontaire et en fonction du temps et des ressources disponibles.

## **7. PROGRAMMES DE RÉCUPÉRATION DE CRÉDITS**

- a) Tous les programmes de récupération de crédits doivent être fondés sur des cours actuellement approuvés par le ministère de l'Éducation.
- b) Les cours élaborés à l'échelon local et les ressources qui assurent la viabilité de la récupération de crédits et qui respectent les principes directeurs devraient continuer à être utilisés et élaborés.
- c) Les cours MFM2P et FRA2P ont été préparés afin d'appuyer la récupération de crédits.
- d) Des modules de cours et des ressources seront préparés à l'appui des cours : SCN1P, SCN2P, MFM1P, FRA1P, CHV20 et EAL1P.
- e) Tous les cours de langue française et les ressources seront offerts par le SAMFO ([www.cforp.on.ca/samfo](http://www.cforp.on.ca/samfo)) jusqu'en septembre 2007, mais seront par la suite transférés au DOA provincial (dépôt d'objets d'apprentissage) et au SGA.

## Entête de l'école et/ou du conseil scolaire

<b>FORMULAIRE DE RECOMMANDATION DE PLACEMENT</b>
--

Ce formulaire doit être rempli par l'enseignant de la matière pour tout élève ayant écouté à un cours

Nom de l'élève \_\_\_\_\_ Cours \_\_\_\_\_

Enseignant de la matière \_\_\_\_\_ Note finale \_\_\_\_\_

**Recommandation :**

Reprise du cours \_\_\_\_\_ Récupération de crédit \_\_\_\_\_ Autre (préciser) \_\_\_\_\_

**Motifs justifiant la recommandation de la récupération de crédits :**


---



---



---



---

Signature de l'enseignant de la matière \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Lorsque l'enseignant recommande la récupération de crédits, l'enseignant de la matière doit transmettre à la personne désignée de l'équipe de la récupération de crédits la ventilation de toutes les notes obtenues dans le cours ainsi que le formulaire dûment rempli du profil de récupération de crédits spécifique à ce cours.

À remplir par l'équipe de récupération de crédits, un sous-ensemble de l'équipe de la réussite des élèves.

Dans des circonstances exceptionnelles, avant de rendre une décision finale, l'équipe de la récupération de crédits peut demander des renseignements complémentaires à l'enseignant de la matière n'ayant pas recommandé la récupération de crédits. Le cas échéant, le directeur de l'école ou la personne désignée peut demander à l'enseignant de la matière de fournir la ventilation de toutes les notes obtenues dans le cours en question.

**Placement dans un programme de récupération de crédits :**

Approuvé \_\_\_\_\_ Non approuvé \_\_\_\_\_

**Remarque :** La décision finale de recommander le placement d'un élève dans un programme de récupération de crédits appartient à l'équipe de récupération de crédits.

Signature du directeur de l'école \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

## PROFIL DE RÉCUPÉRATION DE CRÉDITS

À remplir par l'enseignant de la matière

Élève \_\_\_\_\_

Enseignant de la matière \_\_\_\_\_

Cours : MPMID (exemple)

Veillez indiquer les attentes réussies et le niveau atteint par l'élève.

Domaines	Attentes	Niveau atteint par l'élève pour les attentes réussies *
<b>Relations</b>	Démontrer une compréhension, en situation, d'une relation entre deux variables à l'aide d'une table de valeurs, d'un graphique et d'une équation	
	Démontrer une compréhension des caractéristiques d'une fonction affine	
	Analyser et interpréter des situations à l'aide de fonctions affines	
<b>Géométrie analytique</b>	Interpréter l'équation d'une droite dans le plan cartésien pour déterminer ses caractéristiques	
	Résoudre des problèmes relatifs aux droites	
<b>Mesure et géométrie</b>	Résoudre divers problèmes faisant appel au théorème de Pythagore	
	Résoudre des problèmes portant sur le périmètre et l'aire d'une figure plane dans diverses situations	
	Déterminer l'aire et le volume de solides et les utiliser pour résoudre des problèmes dans diverses situations	
	Vérifier des énoncés portant sur les propriétés géométriques de figures planes	
<b>Numération et algèbre</b>	Démontrer des habiletés en numération	
	Démontrer une compréhension des lois des exposants	
	Réduire des expressions algébriques	
	Résoudre des problèmes par le biais de la modélisation	

\* *Échelle de notation extraite du document Le curriculum de l'Ontario de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, Planification des programmes et évaluation (2000) : niveau 4 (80 - 100 %); niveau 3 (70 - 79 %); niveau 2 (60 - 69 %); niveau 1 (50 - 59 %)*

Toutes les attentes non réussies par l'élève doivent faire l'objet d'une mesure de récupération de crédits.

Décrire les besoins d'apprentissage spécifiques de l'élève afin d'aider l'enseignant de la récupération de crédits à élaborer un plan d'apprentissage pour la récupération de crédits :

---



---



---



---

Signature de l'enseignant de la matière \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

<b>PLAN D'APPRENTISSAGE POUR LA RÉCUPÉRATION DE CRÉDITS</b>
---

Utiliser un formulaire distinct pour chaque cours approuvé de récupération de crédits. Le plan d'apprentissage pour la récupération de crédits doit être rempli par l'enseignant de la récupération de crédits à partir des renseignements inscrits dans le formulaire de recommandation de placement et en collaboration avec l'élève.

Nom de l'élève \_\_\_\_\_ Code du cours \_\_\_\_\_

Enseignant de la récupération de crédits \_\_\_\_\_

**Attentes visées dans le cadre du programme de récupération de crédits :**

**Planification du programme**

Toutes les attentes non réussies par l'élève (comme il est indiqué dans le profil de la récupération de crédits rempli par l'enseignant de la matière) doivent faire l'objet du programme de récupération et doivent être évaluées.

**Modules/Unités d'apprentissage (veuillez préciser)**

---



---



---

**Évaluation**

La note finale de chaque cours de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année inclusivement est établie comme suit :

**Soixante-dix pour cent (70 %)** de la note sera établie en fonction de l'une ou l'autre des options indiquées ci-après, selon le programme de récupération de crédits suivi par l'élève. Cette partie de la note doit correspondre au niveau de réussite le plus constant atteint par l'élève, tout en prenant en compte les démonstrations les plus récentes de réussite de l'élève (*Le curriculum de l'Ontario de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, Planification des programmes et évaluation*).

**Veuillez cocher l'option choisie pour l'établissement de la note :**

Option 1 : \_\_\_\_\_

La note sera établie uniquement en fonction du rendement de l'élève durant le programme de récupération de crédits;

OU

Option 2 : \_\_\_\_\_

La note sera établie en regroupant les évaluations antérieures fournies par l'enseignant de la matière relativement à la réussite des attentes du cours (comme il est indiqué au profil de la récupération de crédits) et les notes obtenues lors des évaluations réalisées durant le programme de récupération de crédits. Lorsque le directeur décide qu'il y a lieu de reconnaître les apprentissages antérieurs aux fins du programme de récupération de crédits, ces résultats peuvent également être regroupés avec les notes obtenues dans le cadre des cours de récupération de crédits.

**Pratiques d'évaluation (veuillez préciser)**

---

---

---

---

---

---

**Trente pour cent (30 %)** de la note sera établie en fonction de l'évaluation finale (examen, rendement, dissertation et/ou toute autre méthode d'évaluation convenable selon le contenu du cours et administrée vers la fin du cours (*Le curriculum de l'Ontario de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, Planification des programmes et évaluation*)).

**Activité(s) de récapitulation ou de fin de programme :**

---

---

---

---

---

**Autres exigences** (p. ex. : présence au cours) :

---

---

---

Signature de l'élève \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Signature du père ou de la mère \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Signature de l'enseignant de la  
récupération de crédits \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**À remplir par l'enseignant de récupération de crédits à la fin du programme de récupération de crédits et à remettre au directeur avant de consigner le formulaire au DSO.**

Code du cours \_\_\_\_\_ Note finale \_\_\_\_\_

Signature de l'enseignant  
de la récupération de crédits \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

## RECOMMANDATION DE PLACEMENT DANS UN PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE CRÉDITS

